



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

services d'urgence

Question au Gouvernement n° 820

Texte de la question

MÉDECINS URGENTISTES

M. le président. La parole est à M. Jean-Yves Hugon.

M. Jean-Yves Hugon. Ma question s'adresse à M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées.

La ville de Châteauroux accueille, à partir de ce soir et jusqu'à vendredi, le IXe congrès national du collège des médecins de réanimation et d'urgence des hôpitaux extra-universitaires de France. Je tiens d'ailleurs à vous remercier, monsieur le ministre, d'avoir bien voulu accorder votre patronage à cette manifestation.

Les médecins urgentistes, comme l'ensemble des personnels de soins, font preuve au quotidien d'un extrême dévouement et d'un grand courage. Ils l'ont encore prouvé dernièrement. Pourtant, cette fonction hospitalière indispensable est encore méconnue du grand public. Les protocoles d'admission, souvent très lourds, l'encombrement, difficile à gérer, démontrent le besoin de réorganisation du système des urgences. Pouvez-vous informer la représentation nationale des mesures que vous allez mettre en oeuvre dans le cadre du plan « Urgences » ? (*« Allô ! Allô ! » sur les bancs du groupe socialiste.*) Quel message pouvez-vous transmettre aujourd'hui aux congressistes ? (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées.

M. Jean-François Mattei, ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées. Quel message adresser aux urgentistes ? Un double message de reconnaissance, monsieur le député.

Reconnaissance, d'abord, pour leurs compétences particulières, et c'est la raison pour laquelle la spécialité de médecin urgentiste sera créée au mois de septembre 2004, conformément aux engagements du Gouvernement.

M. Gérard Bapt. Il était temps !

M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées. Reconnaissance, ensuite, pour leur dévouement et leur disponibilité. Aussi le Gouvernement s'est-il engagé dans un plan ambitieux et global de réorganisation des urgences. Il comprend trois volets.

Avant les urgences, la permanence des soins en ville, l'articulation avec l'hôpital et la double régulation des centres 15 par les médecins libéraux et les urgentistes.

Aux urgences, 700 millions d'euros d'investissements pour de nouveaux locaux ou des locaux rénovés : c'est le plan Hôpital 2007.

M. Alain Néri. Il n'y a pas un sou !

M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées. S'y ajoutent de nouveaux postes médicaux, soignants et de logistique, la création de lits-portes et de lits de gériatrie aiguë et, surtout, la

contractualisation de l'établissement hospitalier.

Enfin, après les urgences, aspect essentiel pour lutter contre l'engorgement, 15 000 lits de soins de suite et de réadaptation devront être créés en cinq ans, ainsi que 8 000 places d'hospitalisation à domicile.

Voilà, rapidement décrites, les trois étapes d'un plan sans précédent pour les urgentistes. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

Données clés

Auteur : [M. Jean-Yves Hugon](#)

Circonscription : Indre (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 820

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 octobre 2003

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 16 octobre 2003